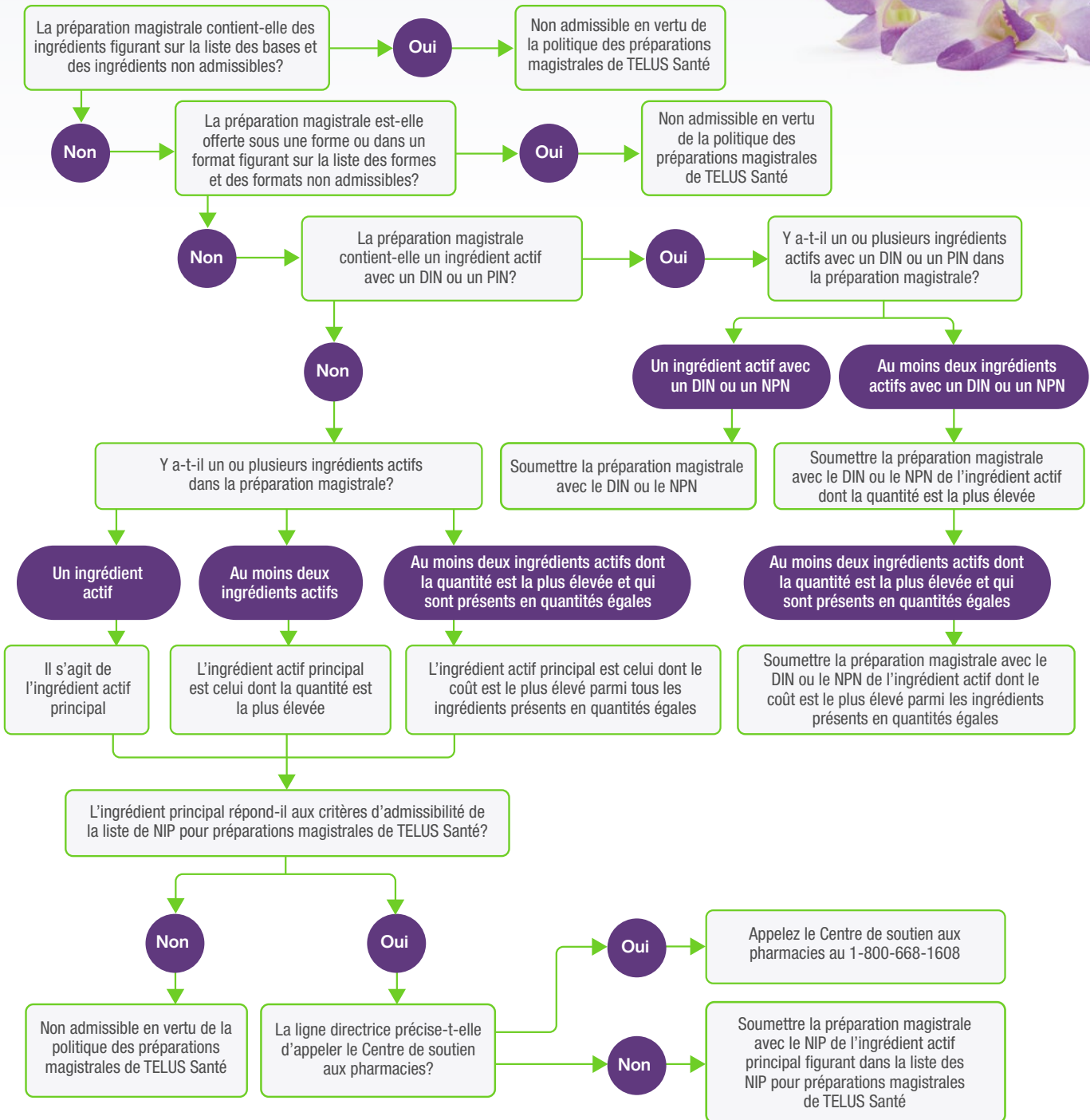


# Guide d'admissibilité et de facturation des préparations magistrales.



Veillez suivre la hiérarchie de facturation ci-dessous afin d'aider votre pharmacie à soumettre les demandes de règlement pour les préparations magistrales.



**Exemple – DIN : Facturation d'une préparation magistrale contenant un ingrédient actif avec DIN.**

1. Lorsque l'ingrédient actif principal comporte un DIN, la pharmacie doit utiliser ce numéro lorsqu'elle soumet la demande de règlement pour la préparation magistrale.
  - a. Exemple : poudre d'hydrocortisone à 2 % dans la crème Fucidin
  - b. La préparation magistrale doit être facturée à l'aide du DIN de Fucidin
  - c. La demande de règlement sera payée si Fucidin est couvert par le régime du membre; si Fucidin n'est pas couvert, la demande sera rejetée

**Exemple – DIN : Facturation d'une préparation magistrale contenant plusieurs ingrédients actifs avec DIN.**

2. Lorsque la préparation magistrale contient plusieurs ingrédients actifs avec un DIN, la pharmacie doit utiliser le numéro de l'ingrédient actif principal pour facturer la préparation.
  - a. Exemple : solution Prevacid (capsule Prevacid dans une solution de bicarbonate de sodium – le bicarbonate de sodium comporte un DIN)
  - b. La préparation magistrale doit être facturée à l'aide du DIN de Prevacid
  - c. La demande de règlement sera payée si Prevacid est couvert par le régime du membre; si Prevacid n'est pas couvert, la demande sera rejetée
3. Lorsque la préparation magistrale contient en quantités égales plusieurs ingrédients actifs avec un DIN, la pharmacie doit utiliser le DIN de l'ingrédient actif dont le coût total est le plus élevé pour facturer la préparation.
  - a. Exemple : onguent pour mamelons (mupirocine, Betaderm, Vaseline, nystatine – la mupirocine est l'ingrédient actif dont le coût est le plus élevé)
  - b. La préparation magistrale doit être facturée à l'aide du DIN de la mupirocine
  - c. La demande de règlement sera payée si la mupirocine est couverte par le régime du membre; si la mupirocine n'est pas couverte, la demande sera rejetée

**Exemple – NIP : Facturation d'une préparation magistrale qui ne contient pas d'ingrédient actif avec DIN.**

4. En l'absence de DIN, la pharmacie peut consulter la liste de NIP pour préparations magistrales de TELUS Santé afin de déterminer si la préparation répond aux critères d'admissibilité de TELUS Santé.
  - a. La pharmacie doit facturer la préparation magistrale à l'aide du NIP attribué à la préparation par TELUS Santé; ce numéro est déterminé en fonction de l'ingrédient actif principal de la préparation ou, si la préparation contient plusieurs ingrédients actifs en quantités égales, en fonction de l'ingrédient actif dont le coût est le plus élevé
  - b. Exemple : acide salicylique à 60 % dans une pommade Vaseline
  - c. La pharmacie doit utiliser le NIP attribué par TELUS Santé à l'acide salicylique à 40 % ou plus (00991186 : ACIDE SALICYLIQUE TOPIQUE [40 % OU PLUS])
  - d. La demande de règlement sera payée si le NIP attribué par TELUS Santé (00991186 : ACIDE SALICYLIQUE TOPIQUE [40 % OU PLUS]) est couvert par le régime du membre; si le NIP attribué par TELUS Santé (00991186 : ACIDE SALICYLIQUE TOPIQUE [40 % OU PLUS]) n'est pas couvert, la demande sera rejetée
5. En l'absence de DIN, la pharmacie peut consulter la liste de NIP pour préparations magistrales de TELUS Santé afin de déterminer si la préparation répond aux critères d'admissibilité de TELUS Santé.
  - a. La pharmacie doit facturer la préparation magistrale à l'aide du NIP attribué à la préparation par TELUS Santé; ce numéro est déterminé en fonction de l'ingrédient actif principal de la préparation ou, si la préparation contient plusieurs ingrédients actifs en quantités égales, en fonction de l'ingrédient actif dont le coût est le plus élevé
  - b. Exemple : onguent de nifédipine à 0,4 %
  - c. La pharmacie doit facturer la préparation magistrale à l'aide du NIP admissible 00991197 : AUTRES PRÉPARATIONS MAGISTRALES ADMISSIBLES de TELUS Santé
  - d. La demande de règlement sera payée si le NIP 00991197 : AUTRES PRÉPARATIONS MAGISTRALES ADMISSIBLES de TELUS Santé est couvert par le régime du membre; si le NIP 00991197 : AUTRES PRÉPARATIONS MAGISTRALES ADMISSIBLES de TELUS Santé n'est pas couvert, la demande sera rejetée